



Communiqué des organisations CGT Educ'action, SNEP-FSU, SNES-FSU, SUD Éducation, Sud Etudiant et du Collectif Stagiaire Impossible.

Le **Collectif Stagiaire impossible** et une **intersyndicale nationale réunissant le SNES-FSU, la CGT Educ'action, SUD éducation et SUD étudiant (SNEP FSU excusé)** ont été reçus le 15 février 2011 par **Thérèse Filippi**, adjointe à la directrice générale de la DGRH (direction générale des ressources humaines) du Ministère de l'Éducation Nationale, chef de service, responsable des personnels enseignants, ainsi que par Mme Mireille Emaer du Bureau des études de gestion prévisionnelle.

Une demande d'audience au ministère avait été décidée lors de l'intersyndicale nationale qui s'était tenue le 8 décembre 2010, à la demande du collectif Stagiaire impossible. Elle intervient finalement aujourd'hui, dans le contexte de la publication d'un **rapport de la Direction Générale des Ressources Humaines** qui reconnaît les difficultés des stagiaires, du **discours du Président de la République** du 19 janvier, qui avait estimé nécessaire de remettre en chantier certains éléments de la formation des enseignants, et de la journée de **grève et de manifestations du 10 février** qui a encore montré la colère de la profession.

Par conséquent, la délégation était venue chercher des réponses aux revendications portées, pour certaines depuis bientôt 6 mois, par le collectif Stagiaire impossible et l'intersyndicale.

Concernant le retour au tiers temps devant élèves, seule mesure permettant aux stagiaires de dégager du temps pour bénéficier d'une formation : il n'en est pas question et, de toute façon, ce n'est pas au niveau de la DGRH que la décision serait prise...

Concernant les modalités de titularisation, le Collectif a relayé la très forte demande d'information des stagiaires qui s'explique par l'absence de cadrage national et de repères. De nombreuses questions se posent : Devant quelles classes aura lieu l'inspection ? Quel sera le rôle des tuteurs ? Des chefs d'établissements ? Le stagiaire pourra-t-il être entendu ? Avant ou seulement après la remontée des rapports devant le Jury de titularisation ? Le Collectif a rappelé que l'évaluation va porter sur ce à quoi les stagiaires n'ont pas été formés puisque, dans les faits, il n'y a pas eu de formation pédagogique cette année ! La délégation a rappelé qu'auparavant les collègues en difficulté étaient repérés par l'IUFM, d'où une intervention en amont. Cette année, l'improvisation domine et, malgré les procédures d'alerte, aucune aide concrète n'est apportée. Les stagiaires en grande difficulté ne reçoivent ni aide supplémentaire ni décharge de service. La délégation a donc réclamé une note de service ministérielle pour que les recteurs fournissent des circulaires par académie : il faut obtenir une harmonisation au niveau national. Pour la DGRH, une telle note de service ne paraît nullement « indispensable »...

Concernant l'année de T1 (première année d'exercice d'un professeur titularisé), la délégation a demandé la reconduction et l'élargissement à toutes les académies du dispositif qui existait à Créteil et Versailles et qui est supprimé cette année : il prévoyait une décharge horaire pour permettre aux neo-titulaires de continuer leur formation. C'est une revendication très forte des stagiaires 2010-2011, génération qui a essuyé les plâtres de la réforme de la formation et qui va exercer dans les pires conditions l'an prochain en raison de conditions d'affectation très difficiles : TZR (titulaires sur zone de remplacement) affectés sur plusieurs établissements, pénurie de postes en raison des suppressions et des « berceaux » pour les stagiaires à venir... Plus que jamais, une décharge de formation est indispensable pour les neo-titulaires. Mais Mme Filippi n'a « pas d'éléments de réponse (...) On suit seulement le décret statutaire. Un T1 doit 18h. C'est tout... »

Non ce n'est pas tout ! Au-delà des effets d'annonces du président, c'est bien toujours la même casse du service public d'éducation qui est à l'ordre du jour de ce gouvernement. Ainsi, la dégradation des conditions d'entrée dans le métier a entraîné une baisse drastique du nombre des candidats aux concours de recrutement, ce qui ne manquera pas de créer des difficultés l'an prochain.

Par ailleurs, nous n'avons pu aborder la question toute aussi importante des stagiaires en responsabilité des masters d'enseignement. C'est pourquoi, nous demanderons dans les plus brefs délais un nouveau rendez vous à la DGESIP (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) afin d'obtenir des réponses quant aux modalités de stages et des conditions d'activité des étudiants ainsi qu'une entrevue avec le Ministère de l'Éducation Nationale.

Le Collectif des stagiaires et l'intersyndicale revendiquent toujours l'abandon de cette réforme de la formation des enseignants, des garanties et un cadrage national des conditions de titularisation, et un dispositif d'entrée dans le métier amélioré pour les néo-titulaires, avec une formation et les décharges de service effectives afférentes.